

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 21 MARS 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 7 – REGIE AUTONOME : PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Plusieurs familles du Conservatoire ont signalé l'existence d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place au sein de l'école pour bien accompagner leur enfant lorsqu'il est atteint de troubles de la santé. Ces familles ont sollicité la Direction de l'établissement afin que ces PAI puissent être étendus au sein du Conservatoire.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



- ✓ Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs) – **voir annexe 2 pour un modèle de PAI**
- ✓ Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple, l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Les enfants et adolescents atteints d'une maladie de longue durée (par exemple, un cancer) sont aussi concernés – **voir annexe 3 pour un modèle de gestion de crise d'une allergie alimentaire (urgence vitale)**
- ✓ Elaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille, il est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.
- ✓ Le PAI concerne le temps scolaire et le temps périscolaire.

Par cette délibération, il est proposé d'étendre les PAI sur le temps extrascolaire relevant de la Régie Autonome pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Directeur du Conservatoire :

- à signer les Projets d'Accueil Individualisé élaborés au sein de l'Education Nationale et présentés par les familles
- à concevoir, si besoin, des Projets d'Accueil Individualisé en lien avec les usagers et leurs médecins de famille
- à en assurer leur mise en œuvre et leur communication au sein des équipes

DONT ACTE